Communiqué de presse

Saint-Denis, le 14 février 2018

La construction du paysage bancaire à La Réunion

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie une note sur l'histoire de la construction du paysage bancaire à La Réunion. Cette note retrace les changements structurels et opérationnels du système bancaire depuis la départementalisation. Elle intègre également une chronologie retraçant l'évolution de la politique monétaire et de la construction du réseau bancaire.

Depuis 1945 et la création du Franc CFA, trois monnaies ayant cours légal se sont succédé dans le département de La Réunion. D'une monnaie et une politique monétaire spécifiques, le système bancaire s'est intégré dans l'Eurosystème.

Le réseau bancaire, qui comptait quatre banques héritées de l'époque coloniale, s'est peu à peu structuré pour former aujourd'hui un ensemble diversifié qui répond pleinement aux différentes problématiques financières du territoire.

Ce paysage a été façonné, dans le sillage de celui de la France métropolitaine, par les innovations financières, les évolutions des lois bancaires et les mouvements successifs de nationalisation, privatisation, restructuration et fusion.

La multiplication du nombre d'acteurs bancaires et de l'offre de services a accompagné la bancarisation croissante des agents économiques. Le système bancaire est devenu un pilier incontournable de la croissance économique.

L'évolution spectaculaire de la collecte d'épargne et de la distribution de crédit met en exergue le rôle croissant du secteur bancaire dans le financement de l'économie réunionnaise et dans son rattrapage économique, notamment à partir de la fin des années 70.

Les modalités de la transformation bancaire se modifient encore. Le paradigme de la politique monétaire passe d'une orientation sectorielle et d'un encadrement du crédit à une politique normative.

La place bancaire conserve des caractéristiques qui lui sont propres (taille réduite du marché, poids des coûts de structure et niveau élevé de sinistralité), mais converge progressivement vers le système bancaire métropolitain.

Le réseau bancaire et le métier de banquier d'aujourd'hui sont loin de ce qu'ils étaient au moment de la départementalisation. L'émergence des Fintech, de la Blockchain, les évolutions règlementaires et prudentielles (Bâle III, LAB, KYC...) changent le modèle de la banque de détails ainsi que la portée et les modalités du financement de l'économie.

Pour en savoir plus :
La construction du paysage bancaire à La Réunion (1946-2017)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél.au 02 62 90 71 23